

AFFAIRE N° 8 - PROGRAMME EAU 1979 - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET
SOMMAIRE

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par délibération en date du 13 mars 1980, vous n'avez pas approuvé l'avant-projet qui vous étiez soumis, en signe de protestation contre la décision des instances compétentes de ne pas accorder à la Commune, contrairement au principe adopté pour les autres communes de l'Ile, un financement couvrant le coût total des opérations de recherche en eau souterraine.

A la suite des interventions faites auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, ainsi que de Monsieur le Préfet, des assurances m'ont été données quant à la prise en charge par le Département du financement des travaux de recherche en eau du Bras Guillaume et Bassin du Chaudron.

Compte tenu de ce fait, je sou mets à nouveau à votre approbation, l'avant-projet du programme eau 1979 dont je vous rappelle les opérations :

A) LA MONTAGNE

- Desserte directe de la Vigie à partir du réservoir de l'O.A.A. par un Ø 200 F
- Doublement du Ø 150 du CD. 41 par un Ø 200 F
- Diverses extensions au 8ème km.

B) ILET A QUINQUINA

- Captage sommaire dans la Rivière des Pluies
- Extension Ravine Cadet.

C) SAINTE CLOTILDE

- Extension Chemin Lory
- Extension Chemin Casimir.

D) SAINT FRANCOIS

- Extension vers A.P.E.P.
- Extension Chemin de la Glacière

E) DIVERS

- Station de Bellepierre (réfectoire, magasin, sanitaire, atelier
- Station I et III (étanchéité)
- Amélioration de réseau :
 - . Divers
 - . Commune Prima

- Automatisation général.

Je vous rappelle en outre que le montant des travaux est estimé à 2 050 000 F et seront financés de la façon suivante :

- Subvention du Ministère de l'Intérieur	79 (20 %)..	410 000 F
- Emprunt auprès de la C.D.C.....		1 690 000 F

		2 050 000 F

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"La Commune ayant obtenu satisfaction dans le problème du financement des recherches en eau à 100 %, les commissions vous proposent d'approuver le programme 1979".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dr GERARD - A propos de la C.G.E. le Journal Officiel du 20 mars 1980 a publié un nouveau Cahier des Charges type pour ce genre de convention, et c'est rendu obligatoire pour toutes les mairies s'il s'avère que le contrat conclu est moins favorable. C'est pourquoi j'ai essayé de déterminer à partir des documents qui m'ont été fournis lequel était plus favorable, mais cela n'a pas été possible. Je souhaiterais, en conséquence, que l'on demande à Monsieur le Trésorier Payeur Général d'étudier ce problème.

LE MAIRE - On peut le faire, mais je peux vous dire déjà que notre contrat est bien plus avantageux pour la Commune.

Dr GERARD - Il me semble que du point de vue de la T.V.A., il serait préférable de prendre le contrat type.

LE MAIRE - Nous avons étudié cette affaire pendant près de six mois, et avons mené de difficiles négociations avec la C.G.E. Toutefois, on peut faire de nouvelles comparaisons.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
VO - Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collectivités Locales,
Monsieur Martin Claude Marcan
Pour Copie Conformément
St Denis, le 14 Décembre 1980
Le Chef de Bureau délégué, Jacques Lacoste